



# DOSSIER SANTÉ

## La santé scolaire, un métier au bord de l'asphyxie

LES RAPPORTS se multiplient et le diagnostic est plus accablant : la médecine scolaire se meurt. Alors que plus de 12 millions d'élèves se rendent chaque jour en classe, à peine 900 médecins empruntent le chemin de l'école. Un tiers des postes sont vacants, soit 500 praticiens manquants. Et l'avenir s'annonce morose pour cette profession dont la moyenne d'âge est de 58 ans...

Les journées de travail sont donc bien chargées. En moyenne, un médecin suit plus de 12 000 élèves, mais, à en croire le rapport de la Cour des comptes publié au printemps dernier, dans 19 départements (Aisne, Haute-Corse, Yonne, Gers...), ils sont plus de 20 000 élèves sous la responsabilité d'un médecin. La situation la plus catastrophique se trouve dans le Cher, où 47 000 élèves se partagent un médecin équivalent temps plein, quand, dans le Lot, ils ne sont que 6 464... Dans l'Indre, il n'y a tout simplement plus de médecin scolaire. Dans le même temps, « les activités des professionnels de la médecine scolaire n'ont cessé de se multiplier au fil des ans », indique la Cour des comptes, et le nombre d'élèves ne cesse de progresser, notamment les élèves ayant besoin d'un suivi particulier. Le nombre d'élèves en situation de handicap a par exemple triplé depuis 2006, passant de 118 000 à 361 500.

« Cela fait des années qu'on tire la sonnette d'alarme. Le ministère est au courant, mais rien n'a été fait pour recruter de nouveaux médecins. Il est difficile de blâmer les jeunes médecins, les conditions de travail sont épouvantables », s'insurge la Dr<sup>e</sup> Marianne Barré, secrétaire générale adjointe du Syndicat des médecins scolaires (SNMSU-Unsa Éducation),

qui exerce depuis vingt-huit ans.

De fait, la carrière de médecin de l'Éducation nationale n'enchantait guère les internes en médecine, ni les praticiens en exercice. Car la médecine scolaire n'est pas une spécialité reconnue en tant que telle, et elle est peu abordée au cours du cursus. Ce n'est que depuis novembre 2019 qu'une formation complémentaire est proposée dans les facultés aux étudiants pour les intéresser à cette discipline.

Les professionnels de santé sont donc recrutés parmi les généralistes de santé publique et, dans une moindre mesure, les pédiatres. Des médecins qui, après dix ans d'études, doivent passer un concours de la fonction publique et suivre une formation d'un an, dont de 8 à 16 semaines de formation théorique à l'École des hautes études en santé publique de Rennes. Beaucoup d'effort pour une maigre consolation : 2 160 euros bruts mensuels, auxquels s'ajoute une indemnité de fonction d'environ 600 euros... « Même le Conseil de l'ordre a jugé notre salaire indécent ! », lance la Dr<sup>e</sup> Barré. Un avis partagé par la Cour des comptes, qui recommandait de l'augmenter d'au moins 30 %. ■

A.-L. L.

« Difficile de blâmer les jeunes médecins, les conditions de travail sont épouvantables »

DR<sup>e</sup> MARIANNE BARRÉ  
(SNMSU-UNSA ÉDUCATION)